



**Entreprendre
Sherbrooke**

CHOSSES À FAIRE

POUR DÉMARER VOTRE ENTREPRISE



Cette liste a pour but d'orienter et de structurer votre lancement d'entreprise. Pour optimiser le processus, plusieurs rencontres avec des personnes expérimentées seront nécessaires, et ce, même après le lancement de votre entreprise. Pour réussir, un.e entrepreneur.e doit savoir s'entourer de personnes compétentes.

1. ANALYSER LE PROJET

- Élaborer et valider la viabilité du projet d'entreprise (BMC);
 - Créer un pitch clair pour bien conceptualiser son idée;
 - Réunir une mise de fonds cohérente avec le projet;
 - Définir les objectifs à court et long terme;
 - Rédiger et valider le plan d'affaires (selon le projet). Élaborer les prévisions financières (ceci est essentiel).
 - Faire les demandes de financement (si nécessaire), selon la stratégie financière définie.
-

2. STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION

Promotion et publicité

- Création d'une banque de client.es/contacts/suivis;
- Création du logo et de l'image corporative;
- Adresse courriel et cartes d'affaires;
- Site Web/référencement/landing page/nom de domaine;
- Inscription aux réseaux sociaux et Google Profil d'entreprise;
- Budget et plan de commercialisation (placement publicitaire : 0, 3, 6 mois).

3. DÉMARRER L'ENTREPRISE

Finances

- Ouverture d'un compte bancaire, marge de crédit pour vos activités d'entreprise;
- Prévoir la prise en charge de la comptabilité/charte de compte, livre de minutes, logiciel comptable;
- Prévoir la réalisation de vos états financiers en fin d'année;
- Création de modèles de factures, reçus et commandes.

Administratif

- Numéro d'entreprise (NEQ), registraire des entreprises;
- Inscription taxes (TPS/TVQ);
- Si vous avez des employé.es : numéro d'employeur.e pour DAS et inscription CNESST et retenues à la source;
- Inscription et dépôt pour l'électricité et autres comptes fournisseurs;
- Assurance bâtiment et inventaire;
- Assurance responsabilité;
- Fournisseur Internet.

Locaux

- Détermination de l'emplacement et vérification du zonage;
- Conseils auprès d'un.e conseiller.ère juridique et négociation du bail;
- Signature du bail;
- Aménagement de la place d'affaires/améliorations; Conception et réalisation de l'enseigne.

Obligations légales

- Faire les démarches nécessaires pour créer l'entreprise selon la forme juridique;
- Faire une convention d'actionnaires ou contrat de société avec un.e avocat.e ou notaire.

Obtention de licences et permis

- Municipal;
- Provincial/fédéral;
- Permis spécialisé;
- Permis import-export.

Équipements et inventaires

- Achat des équipements;
- Installation des équipements/mise en route.

Recrutement

- Descriptions de postes et salaires; Affichage/sélection;
- Organiser l'accueil;
- Système de paie interne ou fournisseur externe.

Autres tâches (à personnaliser)

-
-
-

Sites de référence

Gouvernement du Québec
Gouvernement du Canada
ÉDUCALOI